



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 04/07/2016
Compte rendu affiché le : 11/07/2016
Date de la convocation : 29/06/2016

Nombre de délégués : 34	Nombre de délégués concernés : 24
En exercice : 33	En exercice : 23
Présents : 8	Présents : 8
Votants : 8	Votants : 8

Présents: CCPSG : Charbonnier JY, Demmelbauer P
CCFL : Rousset L, Gonon P, Bonnier D
CCHL : Murigneux P,
SEM : Mme Bussière L SIE A : Vincent G
Autres communes :

Excusés : Mrs Barcet S, Blanchon PF, Deshayes S, Berne M, Gandilhon M, Dussurgey P
Assistaient à la réunion : Piot Y
Secrétaire de séance : Gonon P

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité Syndical du Sima Coise du 28 juin 2016, le Comité Syndical, conformément à la loi, peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents

N°634, Convention pour un groupement de commande sur des études sur la gestion des eaux pluviales

Monsieur le Président explique que lors du dernier comité syndical, il avait été validé que la CCHL et le SIMA souhaitaient lancer des études concernant la gestion des eaux pluviales. Ces études concernent des territoires différents mais ont pour une partie les mêmes objectifs. Il avait été proposé de lancer une consultation dans le cadre d'un groupement de commande afin de gagner en opérationnalité et financièrement en ne retenant qu'un seul bureau d'études, mais où chaque maître d'ouvrage restera opérateur sur son territoire (demande de subventions, financement..).
Il avait été décidé que le SIMA serait mandataire pour ce groupement de commande
Monsieur le Président propose, à la demande de la CCHL, que cette dernière soit mandataire.

En conséquence, M le Président invite le Comité à :

- Autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes,
- Accepter que la CCHL soit mandataire de ce groupement de commande
- Autoriser le Comité à désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'appel d'offres,
- Préciser que les dépenses relatives à chaque marché seront réglées à due proposition par chaque collectivité,
- Préciser que les crédits figurent au budget de référence.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20160704-634-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Fait à Saint Galmier
Le 04/07/2016

Le Président
Jean Yves Charbonnier

SIMA COISE
1 Passage du Cloître
42330 Saint Galmier
Tél. : 04 77 52 54 57